

L'avenir de la cité-jardin, les difficultés actuelles et le projet de réhabilitation en cours

La cité a déjà connu une réhabilitation il y a une vingtaine d'années pour assurer sa pérennité, mais ces travaux ont été conduits avec des moyens insuffisants. Depuis, les modes de vie ont profondément changé. Par ailleurs, les contraintes énergétiques et environnementales imposent aujourd'hui de repenser une nouvelle évolution.

POUR APPROFONDIR

__ CHEMETOV Paul, DUMONT Marie-Jeanne. *Paris-banlieue 1919-1939*. Paris, Éditions Dunod, 1989.

__ CHOAY, Françoise. *La Règle et le Modèle : sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*. Paris, Éditions du Seuil, 1996.

__ FOURCAUT, Annie, BOURILLON Florence. *Agrandir Paris (1860-1970)*. Paris, Éditions Publications de la Sorbonne, 2012

__ FOURCAUT, Annie. *La banlieue en morceaux : la crise des lotissements défectueux dans l'entre-deux-guerres*. Grane, éditions Créaphis, 2000

__ GUERRAND, Roger-Henri, MOISSINAC, Christine. *Henri SELLIER, urbaniste et réformateur social*. Paris, Éditions la découverte, 2005.

__ GUERRAND, Roger-Henri. *Les origines du logement social en France*. Paris, Éditions de La Villette, 2010.

__ HOWARD, Ebenezer. *Les Cités-Jardins de demain*. Paris, Éditions Sens et Tonka, 1998

__ MORE, Thomas. *L'utopie (1516)*. Paris, coll. Folio classique, Gallimard, 2012.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des organismes départementaux, créés par la loi sur l'architecture de 1977. Ils ont pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, et assurent leurs missions en déployant des compétences à la fois techniques et culturelles.

Les CAUE interviennent auprès de publics variés en demande d'information, d'aide ou de formation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

LES • CAUE
D'ÎLE-DE-FRANCE

Retrouvez-nous sur :
www.caue-idf.fr et
www.facebook.com/LES.CAUE.IDF
https://www.instagram.com/caue_idf/



Les
journées
nationales
de l'architecture

LES • CAUE
D'ÎLE-DE-FRANCE

20
VOYAGES
D'ARCHITECTURE



Cité-jardin de la Butte-Rouge, par les architectes Pascal SIRVIN et Paul DE RUTTÉ, Joseph BASSOMPIERRE, Châtenay-Malabry © Luc BOEGLY

10

LE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2017
LES CITÉS-JARDINS,
DES VILLES DU DIABLE AUX JARDINS D'EDEN ?

Vincent LELIÈVRE, architecte-urbaniste, CAUE des Hauts-de-Seine
Leçon à la cité-jardin de la Butte-Rouge, Châtenay-Malabry

Partagez vos photos avec le hashtag **#20VOYAGESDARCHITECTURE**



Immeubles place François Simiand, cité-jardin de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry, Pascal SIRVIN, Paul DE RUTTÉ, Joseph BASSOMPIERRE © Luc BOEGLY

La cité-jardin de Châtenay-Malabry est l'une des plus « belles » du genre, notamment par son inscription paysagère, encore conservée quasiment dans son état d'origine.

Sa visite permettra tout d'abord de comparer la cité-jardins française avec le modèle anglais initié par Ebenezer HOWARD, dont la caractéristique principale est d'être une cité économiquement autosuffisante, parfaite et reproductible à l'infini. La visite sera donc précédée par la mise en place d'un cadre culturel général. Elle fera parcourir ensuite ses configurations spatiales et se terminera par une évocation du projet de restructuration en cours.

Les cités-jardins sont des ensembles de logements, collectifs et individuels, qui veulent combiner les avantages de la ville et de la campagne, tout en intégrant dès leur conception les équipements publics indispensables au vivre-ensemble. Ceci suffit à les distinguer des lotissements, simples opérations de morcellement foncier et d'aménagement de voirie.

En Europe, l'incapacité à maîtriser le développement des grandes villes conduit à la naissance de ces utopies urbaines. Une industrialisation en masse vide les campagnes et surpeuple les villes, où la règle est une pièce par famille. De plus, à Paris comme en province, ces villes sont insalubres et les logements peuvent être considérés comme un ensemble homogène de taudis. Il règne aussi une incapacité à développer des politiques de gestion des grandes villes ou d'extensions maîtrisées. Les cités-jardins semblent être une réponse à tous ces maux.

Trois figures majeures se dessinent dans la France des cités-jardins et des politiques du logement social. Georges BENOÎT-LÉVY est le fondateur du mouvement, Raoul DAUTRY, technocrate du courant traditionnel et paternaliste, est un homme philanthropique et éclairé. Henri SELLIER, est lui l'initiateur des cités-jardins satellites de la grande agglomération, il fait construire 17 000 logements sociaux en 1939 et inscrit définitivement l'action des pouvoirs publics dans le champ du logement social.

LES ÉTAPES DE LA VISITE

Les grandes données spécifiques

Châtenay-Malabry se distingue des autres cités-jardins par l'attention portée à l'insertion des bâtiments dans le paysage ainsi que par l'harmonie des constructions malgré une période de réalisation de plusieurs décennies.

Les compositions urbaines et paysagères

Trois compositions urbaines principales structurent la cité dans son ensemble, ouvertes sur l'avenue de la Division Leclerc et basées essentiellement sur une mise en scène de l'espace public et des bâtiments le bordant. Un axe piéton paysager Est-Ouest unifie la cité et en révèle la géographie.

L'évolution des styles, du mouvement Art-déco au Mouvement moderne

La première phase de réalisation offre un florilège de formes « années 30 ». Elle donne le ton général et signe l'identité de la cité, tant par ses références picturales que par ses landmarks* qui forment des repères. Les styles suivants simplifieront l'expression, mais sans velléité de se distinguer.

Les dernières tranches de réalisation

Celles-ci s'intègrent dans le paysage selon des modalités architecturales spécifiques, qui outre le style, donnent des identités diverses (immeubles-plots en surplomb ... immeubles cursifs serpentant sur les courbes de niveaux).

* Grand bâtiment visible de loin servant de point de repère.